



Demande droit de Pension alimentaire

Par **bbjetaime**, le **03/08/2014** à **14:52**

bonjour ,

je voudrais savoir pour la pension alimentaire :

j ai 3 enfants , 2 qui vivent a mon domicile et ma fille lors du jugement de 2009 habitait chez sa mère .

Ma fille majeure maintenant depuis 9 mois environ a décidé de faire sa vie , elle travaille et a quitté le domicile de sa mère en prenant un appartement avec son petit ami .
Concernant la pension ,le jaf avait statué a l 'époque que pour mes deux fils il y aurait 100E et pour ma fille 100E, qui veut dire que nous avons rien a nous devoir dans le sens que c etait 100 euros chacun .

Aujourd hui , est ce que le jugement fait toujours valable sur les du de pension ? c est a dire que la mère me doit les 100 euros de mes deux garçons qui vivent avec moi ou est ce qu il faut faire quelque chose auprès du JAF ?

merci ,Cordialement

Par **pseudozut**, le **03/08/2014** à **15:01**

bonjour,

si votre fille a pris son envol et d'ailleurs depuis qu'elle travaillait, vous ne lui devez plus la PA par contre votre ex doit sa part pour vos 2 fils jusqu'ils subviennent à leur besoin ; vous êtes sûr que ce n'est que 100 euros ?

bon dimanche